

Situation financière précaire au COGESAF

Sherbrooke, le 30 mars 2017 — Le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) est insatisfait du budget provincial, présenté le 28 mars dernier, par le ministre des Finances, Carlos Leitao. Le COGESAF est actuellement dans une situation financière précaire et aucun crédit supplémentaire en soutien aux organismes de bassins versants (OBV) n'est consenti dans ce budget ni même de fonds pour la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau.

Le montant nécessaire à la réalisation adéquate par le COGESAF du mandat donné par la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection serait de 350 000\$ annuellement. Nous recevons un montant de 124 500\$ depuis 2009. Ce montant est nettement insuffisant, selon plusieurs acteurs de la société civile, dont les membres des OBV provenant de tous les milieux, municipaux, agricoles, forestiers, riverains et citoyens, pour élaborer et mettre à jour le plan directeur de l'eau de la zone de gestion, en faire le suivi, la coordination et la promotion auprès des nombreux acteurs du milieu.

Il est à noter que le territoire de la zone de gestion Saint-François s'étend sur plus de 10 500 km², en passant par trois régions administratives (Chaudière-Appalaches, Estrie et Centre-du-Québec) et l'État du Vermont. Cela multiplie donc le nombre d'acteurs à mobiliser, sensibiliser et accompagner.

Afin d'assurer le maintien en poste de l'équipe de travail, un temps considérable est consacré à remplir des demandes de financement de toutes sortes. Pendant ce temps, il nous est impossible de réaliser pleinement notre mission en plus de causer de l'essoufflement et un certain éparpillement dans les projets, en fonction du financement accordé.

Le risque que cours le COGESAF à continuellement être en situation financière précaire, est qu'il perde l'expertise de l'équipe de travail, cumulant plus de 40 ans d'expérience en gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Selon Jean-Paul Raïche, président du COGESAF : *« Cette situation met à risque non seulement notre organisation, mais également notre capacité à demeurer un catalyseur du milieu. Il devient très difficile de répondre aux besoins pressants des 114 municipalités touchant au territoire du bassin versant en sol canadien, des 12 MRC, des 45 associations riveraines, des nombreux acteurs du secteur agricole (fédérations régionales, syndicats de secteur, clubs agroenvironnementaux, etc.) et tous les autres partenaires du milieu, et de les accompagner dans l'adoption de meilleures pratiques ayant pour but l'amélioration de la qualité de l'eau sans les ressources humaines appropriées. »*

Rappelons que Le COGESAF est un conseil de gouvernance participative regroupant les organismes publics, privés et communautaires des bassins versants de la rivière Saint-François et du fleuve Connecticut, afin de développer une approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, dans une perspective de protection de l'environnement, d'aménagement et de développement durable du territoire. Selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, il a pour « mission d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre » (Article 14.2.a).

- 30 -

Pour information :

Stéphanie Martel
Directrice générale
(819) 864-1033 poste 21 / cogesaf@cogesaf.qc.ca